

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Commune de **GOUAIX**

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur FENOT Jean-Paul, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. FENOT Jean-Paul, CHANTRAIT Françoise, BOUCHARIN Philippe, GRIFFE Joël, VERRIER Laure, TAUSTE Pedro, VOISIN Christine, ROUSSEL Michel, IDRISOU Razak, VOISIN Sandrine, LEONARD Hélène,
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme Ana MAZANKINE à M. Jean-Paul FENOT, Mme Dominique COURTOIS à M. Joël GRIFFE

Absents : MM. Stéphane PHELIPPEAU et Frédéric LAMOTHE

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEONARD

Date de convocation : 10/11/2017

Date d'affichage : 18/11/2017

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- Contrat rural : sélection du maître d'œuvre
- Renouvellement de la convention proposée par le Département pour la viabilité hivernale
- Convention de mise à disposition de la piscine de Bray-sur-Seine pour les élèves de l'école élémentaire
- Travaux d'éclairage public 2018
- Tarif 2018 des redevances communales des services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable
- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif
- Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

I - Mise en place du contrat rural – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que les travaux projetés dans le cadre d'un contrat rural ont été examinés en commission des travaux, ainsi il a été décidé ce qui suit :

- Travaux sortis du projet de contrat rural :
 - Le réseau d'assainissement de la gendarmerie. La réfection de la canalisation est urgente et ne peut attendre la conclusion du contrat rural.
 - Le remplacement du parquet du foyer rural. Une solution a été trouvée afin que le parquet ne soit plus détérioré par les chariots servant à transporter les tables, à savoir le remplacement des roulettes desdits chariots par des roulettes en caoutchouc. Ce qui représente une économie d'environ 100 000 €.
 - La pose de volets roulants au centre de loisirs. Ces travaux sont également urgents (problème d'isolation thermique en été) et seront réalisés au printemps 2018.

- Travaux ajoutés :
 - Remplacement de la chaudière collective des logements communaux de Flamboin ; cette chaudière donnant régulièrement des signes de faiblesse.
 - Le remplacement de la porte d'entrée et d'une baie vitrée à la bibliothèque, en raison de problèmes de sécurité et d'isolation thermique.

De nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années, notamment concernant l'entretien des bâtiments, travaux qu'on se devait de faire. Mais, à partir de 2019, seuls les travaux prévus au contrat rural seront réalisés.

20h20 : Monsieur IDRISOU Razak entre en séance.

Monsieur TAUSTE suggère d'ajouter le remplacement de la chaudière de l'école maternelle, celle-ci s'arrêtant régulièrement.

Madame CHANTRAIT répond qu'il peut s'agir d'une urgence, on ne peut pas laisser l'école sans chauffage ; il est donc préférable de ne pas inclure ces travaux dans le contrat rural.

Monsieur TAUSTE explique que la panne serait due au mauvais emplacement de la bouche d'aération ; l'air entrant éteindrait la veilleuse.

Dans ce cas, Monsieur GRIFFE suggère, dans un premier temps, de déplacer la bouche d'aération.

Délibération n° 77208170701

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de sélectionner un maître d'œuvre pour la mise en place d'un contrat rural pour les travaux suivants :

- 1) La caserne de la gendarmerie :
 - Remplacement des menuiseries extérieures
 - Ravalement
 - Portail
- 2) La Maison de la Réserve Naturelle :
 - Remplacement des fenêtres et portes
- 3) Ancien presbytère :
 - Remplacement des fenêtres et portes
- 4) La bibliothèque :
 - Remplacement de la porte d'entrée et d'une baie vitrée
- 5) Les logements communaux de Flamboin :
 - Remplacement de la chaudière collective

Deux propositions ont été reçues et ont fait l'objet d'un examen en commission des travaux le 19 octobre 2017, à savoir :

- DB INGENIERIE (77114 Hermé) taux de rémunération proposé : 8,5 % du montant des travaux
- DEREL ARCHE (77250 Moret-sur-Loing) taux de rémunération proposé : 9,5 % du montant des travaux

Vu l'avis de la commission des travaux en date du 19 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- De retenir la proposition de DB INGENIERIE pour la mise en place d'un contrat rural concernant les travaux susvisés, dont le montant total est estimé à 280 200,00 €HT, soit un coût prévisionnel de 23 817,00 € pour la mission de maîtrise d'œuvre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat annexé à la présente délibération.

II - Viabilité hivernale – Convention Département/Commune

Délibération n° 77208170702

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention passée avec le Département de Seine-et-Marne, afin d'améliorer la viabilité hivernale. Le Département assurant, en priorité, les interventions sur les itinéraires structurants de son territoire, les accès aux communes restent alors souvent enclavés. Aussi, afin de remédier à ce problème et de permettre aux habitants de circuler en toute sécurité, le Département suggère que chaque commune intervienne sur les voies départementales traversant son territoire jusqu'aux limites des communes voisines. En compensation, le Département fournit aux communes une quantité de sel.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2212-2,

Vu la convention initiale signée le 3 janvier 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention proposée par le Département de Seine-et-Marne,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

III - Convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale de Bray-sur-Seine pour les élèves de l'école élémentaire

délibération n° 77208170703

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine, pour les élèves de l'école élémentaire de Gouaix du 15 mai au 7 juillet 2017.
Le tarif de la séance de 45 mn est de 150,30 €, soit un coût total de 2 855,70 € correspondant à 19 séances.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

IV - Délégation de travaux d'éclairage public et opération exceptionnelle « 3000 lampes BF » 2018

Délibération n° 77208170704

Vu l'article 2.11 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Considérant que la commune de GOUAIX est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.
- DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - Rue Saint Vincent
 - Rue de l'Eglise
 - Ruelle de la Vierge
 - Rue de la Fontaine
 - Ruelle des Vignes

- Chemin de la Forêt
 - Chemin du Cours aux Piats
 - Avenue de la Gare
 - Route de Bray
 - Rue de Montramé
- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de points lumineux sur le réseau d'éclairage public des voies susvisées.
Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 29 263,00 € HT soit 35 115,60 € TTC.
 - DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
 - AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes les pièces s'y référant, relatives à la réalisation des travaux.
 - AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
 - AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

V - Tarif 2018 de la redevance communale du service public de l'assainissement

Délibération n° 77207170705

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de 2020 les services publics d'eau et d'assainissement relèveront de la compétence de la communauté de communes, ce qui entraînera certainement une augmentation du prix de l'eau des travaux importants devant être réalisés sur les réseaux. Toutefois, le prix de l'eau ne serait pas identique pour toutes les communes, certaines ne disposant d'aucun réseau.

Madame Sandrine VOISIN fait remarquer qu'il est normal que les communes ayant fait l'effort d'installer les réseaux ne paient pas pour les autres.

Monsieur ROUSSEL tient à signaler qu'on ne peut pas augmenter énormément le prix de l'eau. Les gens ont déjà du mal à payer leur facture d'électricité ; il arrivera un jour où ils ne pourront plus honorer leurs factures, les salaires n'augmentant pas.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme Sandrine VOISIN),

- DECIDE de fixer le tarif de la redevance communale du service public d'assainissement à 0,70 € par m³ d'eau facturé pour l'année 2018, soit une augmentation de 0,05 €.

VI - Tarif 2018 de la redevance communale du service public de l'assainissement

Délibération n° 77208170706

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme Sandrine VOISIN),

- DECIDE de fixer le tarif de la redevance communale du service public de distribution d'eau potable à 0,65 m³ d'eau facturé pour l'année 2018, soit une augmentation de 0,05 €.

VII - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service (RPQS) du Service Public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Délibération n° 772081707

Vu la délibération n° 6-01-09-17 du 27 septembre 2017, par laquelle le Conseil Communautaire approuve le RPQS 2016 du SPANC,

Considérant que conformément à l'article L.2224-3 du code général des collectivités territoriales, les communes disposent d'un délai de douze mois, à compter de la clôture de l'exercice, pour se prononcer sur le RPQS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de PRENDRE ACTE du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, annexé à la présente délibération.

VIII - Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

Délibération n° 77208170708

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 22,23-1, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne du 10 octobre 2017 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne ;

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-1, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée, que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseil et formation en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction Publique Territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL ;

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation ;

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique » ;

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes ;

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : La convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

IX - Ensemble immobilier situé chemin des Corberantes

Délibération n° 77208170709

La Société d'HLM Trois Moulins Habitat sollicite l'avis du Conseil Municipal sur son projet d'intégrer son ensemble immobilier sis 1 à 6 chemin des Corberantes à Gouaix dans un processus de vente aux occupants.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Sandrine VOISIN), DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet susvisé de la Société d'HLM Trois Moulins Habitat.

COURRIER

Par lettre en date du 16 octobre 2017, Madame Jacqueline LISSA remercie la commune pour l'organisation du repas des Anciens qui s'est déroulé le 8 octobre dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Atelier des territoires

Monsieur le Maire expose :

Il est question de définir la forme que pourrait prendre la communauté de communes à l'horizon 2040. Les enjeux les plus importants sont :

- Les enjeux économiques et industriels
 - Le projet de « Seine à grand gabarit » prend du retard. Cependant, la commune de Bray-sur-Seine semble vouée à un important développement économique : aménagement d'un port, extension de la ZAE du Parc de Choyau jusqu'à la Seine, le camping serait ainsi supprimé.
 - La société A2C va installer, sur la ZAE du Parc de Choyau une fabrique de nouveaux matériaux pour le bâtiment (dans le respect de la réglementation environnementale). Ce qui générera la création de 80 à 100 emplois.

L'agriculture

- Diversifier les productions agricoles
- Trouver des débouchés pour les circuits courts (magasin de producteurs)
- Valoriser les produits locaux

Accompagner l'évolution de la filière construction

- Mise en place d'un cahier des charges de construction locale
- Développer un pôle de recherche et de formation sur la filière de l'écoconstruction.

Le tourisme

- Améliorer des circuits existants et créer de nouveaux circuits
- Développer une EuroVélo-Route, notamment dans le cadre du projet de canal Bray-La Tombe

Les richesses culturelles

- Valoriser les richesses patrimoniales
- Restauration de l'église de Dontilly afin d'y aménager un pôle culturel

Les richesses naturelles

- Créer une vitrine territoriale, valoriser la Réserve Naturelle
- La Maison de la Réserve serait transférée à Mouy-sur-Seine : création d'un équipement multifonctionnel : dimension vitrine territoriale, pôle de services (vente de produits locaux...)

Favoriser le développement des activités de loisirs

Améliorer l'accessibilité des territoires

- Besoin de renforcer certaines lignes de bus

Les points faibles du Bassée-Montois sont :

- L'insuffisance de transports
- Faible débit pour internet

Les objectifs pour Gouaix, en centre bourg (lieu-dit « Les Corberantes »)

- 10 logements pour personnes âgées
- Un cabinet médical
- Une aire commerciale permettant au moins un ravitaillement de proximité
- Un parking relais

Actuellement, les fusions de communes sont à l'étude sur tout le territoire national..

Arbre de Noël

Madame Sandrine VOISIN informe le Conseil que l'Arbre de Noël organisé par la commune pour les élèves des deux écoles aura lieu le dimanche 17 décembre 2017 au foyer rural. Au cours de cette manifestation, le Père Noël remettra à chaque enfant un livre offert par la commune. Auparavant, ce cadeau était remis par les écoles.

Agenda des manifestations 2018

Monsieur GRIFFE fait part de l'observation émise par Madame COURTOIS, à savoir, l'organisation à la même date du repas des Anciens et de la brocante risque de poser un problème de stationnement.

Monsieur le Maire répond que cette question sera examinée lors de la prochaine réunion de la commission des fêtes.

Club house des terrains de tennis

Les fenêtres ont été condamnées par des panneaux de contreplaqué.

Maison effondrée

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'habitation, sise 18, chemin du Cours aux Piats, s'est en partie effondrée dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 novembre. Une procédure de péril est engagée.

Stationnement gênant

Monsieur GRIFFE signale, à nouveau, les véhicules garés en permanence au niveau du n° 39 rue de la Fontaine.

Monsieur le Maire répond que les gendarmes ont connaissance de ce problème de véhicules immobilisés et qu'il leur rappelle régulièrement.

Mesdames Sandrine VOISIN et Hélène LEONARD signalent également un problème de stationnement avenue de la Gare, au niveau de l'intersection avec la route d'Hermé à Everly.

Arbres débordant sur le domaine public

Madame LEONARD signale que des arbres de la propriété située au 107, avenue de la Gare, débordent largement sur le trottoir.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été adressé aux habitants.

Eaux pluviales

Monsieur GRIFFE demande au Maire s'il a eu des nouvelles de la Police de l'Eau au sujet de l'évacuation des eaux pluviales venant des serres.

Aucune suite n'ayant été donnée à sa requête, Monsieur le Maire répond qu'il va relancer la Police de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10

Nom	Prénom	Signature	Motif de l'absence	Pouvoir donné à
FENOT	Jean-Paul			
CHANTRAIT	Françoise			
BOUCHARIN	Philippe			
VERRIER	Laure			
GRIFFE	Joël			
MAZANKINE	Ana			M. FENOT
COURTOIS	Dominique			M. GRIFFE
TAUSTE	Pedro			
VOISIN	Christine			
ROUSSEL	Michel			
IDRISSOU	Razak			
VOISIN	Sandrine			

PHELIPPEAU	Stéphane		Sans	
LEONARD	Hélène			
LAMOTHE	Frédéric		Sans	